



SARL LA GRIPELLA

Madame DELOCHE Sonia

200, Impasse de la pierre qui tourne

4130 GLIERES-VAL-DE-BORNE

Si vous souhaitez obtenir des informations sur votre dossier :

Thomas COUCHOT, Service mutualisé d'instruction du
Droits des Sols, Communauté de Communes Faucigny
Glières :

Tél : **04 50 25 22 50** - t.couchot@ccfg.fr

Objet : Demande d'autorisation n°PC0742122600007 pour la construction d'un garage enterré et de deux chalets, déclarée sans suite, à la demande du pétitionnaire.

Madame,

Vous avez déposé le 02/06/2026 à la mairie un Permis de Construire (PC).

Par mail en date du 04/06/2026, vous me demandez de procéder à l'annulation de la demande de Permis de Construire (PC) n° PC0742122600007 qui est à l'heure actuelle en cours d'instruction dans mes services.

J'ai pris bonne note de cette décision et vous fais connaître que votre dossier a été déclaré sans suite.

Par voie de conséquence, la lettre de notification des délais d'instruction, fixant la date limite avant laquelle une décision devait vous être notifiée, devient désormais sans objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Glières-Val-de-Borne,
Le 09 juin 2026.

Le Maire,
Mickael MAISTRE



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L 2131-2 du Code général des collectivités territoriales.